

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**PROCES-VERBAL COMPLET  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020**

**Le Lundi 9 novembre 2020,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Mardi 3 novembre 2020, conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Ferme du Manet, sous la présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT Maire.

Présents : M. MERCKAERT ; Mme BASTONI; M. CACHIN; Mme TOUSSAINT; M. LE DORZE; Mme ABHAY; M. BRUNEEL; Mme GARNIER; M. BOUSSARD; Mme DIZES; M. CRETIN ; M. HAREL; Mme CARON; M. TORBAY; M. LE COQUIL; M. MOIGNO; M. GASQ; Mme SCAO; M. ANDRE; Mme TESSE; M. BEURIOT; M. DEJEAN ; Mme SACCHI;

Pouvoirs : Mme BASQUE (Pouvoir à Mme ABHAY)  
M. CHAUDOT (Pouvoir à M. BOUSSARD)  
Mme COCHEREAU (Pouvoir à M. BRUNEEL)  
Mme COURCOUX (Pouvoir à M. MOIGNO)  
Mme DE LA VAISSIERE (Pouvoir à M. TORBAY)  
M. DIANKA (Pouvoir à Mme BASTONI)  
Mme DIN (Pouvoir à Mme GARNIER)  
Mme ESNOUF (Pouvoir à M. CRETIN)  
Mme GERARD (Pouvoir à M. LE COQUIL)  
Mme ISSARTEL (Pouvoir à Mme CARON)  
M. JOUGLET (Pouvoir à M. LE DORZE)  
M. JUNES (Pouvoir à Monsieur le Maire)  
Mme LAKHLALKI-NFISSI (Pouvoir à Mme TOUSSAINT)  
Mme LOGANADANE (Pouvoir à M. HAREL)  
M. MHANNA (Pouvoir à M. CACHIN)  
M. ROUESNE (Pouvoir à Mme DIZES)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Madame Catherine SACCHI est désignée pour remplir cette fonction.**

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

*Monsieur André : La rédaction correspond davantage à la réalité des débats. Qu'en est-il des autres procès-verbaux?*

*Monsieur le Maire : Les deux précédents procès-verbaux ont été réécrits et publiés.*

► **Vote : Unanimité**

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020**

*Monsieur Gasq : Formulations à revoir : à la page 5 : l'Agglomération est significativement endettée, à la page 13 : l'échange qui répond à la question orale sur les demandeurs d'asile ne figure pas dans le procès-verbal; importance d'apporter les éléments complémentaires.*

*Monsieur le Maire : le Règlement intérieur ne prévoit pas de débat; ce qui explique l'absence de retranscription*

*Monsieur André : À la page 15, la réponse à la question orale est un peu confuse. Préciser que les véhicules cités seront électriques*

► **Vote : Unanimité**

### **QUESTIONS ORALES**

*6 questions orales ont été transmises, et seront traitées à la fin de la séance*

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **1. CREATION D'UNE REGIE PERSONNALISEE GERANT UN SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – SPIC – « LA FERME DU MANET »**

*Délibération n°125/2020 Rapporteur : Monsieur Boussard*

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour sa partie législative et R. 2221-1 et suivants pour sa partie réglementaire;

**Vu** l'avis de la commission Cadre de Vie et Affaires Régaliennes du 13 octobre 2020,

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 02 novembre 2020,

**Considérant** la volonté de la ville de créer une régie personnalisée pour gérer un service public industriel et commercial (SPIC), pour la gestion de la Ferme du Manet,

**Considérant** la nécessité pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du mode de gestion, pour la gestion de la Ferme du Manet,

**Considérant** qu'il y'a lieu de créer cet établissement avec une date de transfert de l'activité différée

**Après en avoir délibéré**

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

De créer une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et juridique, pour gérer un service public industriel et commercial (SPIC), dénommée « La Ferme du Manet »,

### **Article 2 :**

De prévoir le transfert de l'activité et des ressources de l'association Montigny Patrimoine qui doit lui être confiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

### **Article 3 :**

D'approuver les statuts de cet établissement joint en annexe,

### **Article 4 :**

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Monsieur Dejean : Partisan de cette transformation, mais est gêné par la multiplicité des dénominations utilisées (EPIC, SPIC). Pourquoi les emplois sont de droit privé, et non de droit public? Quelle est la définition des bonnes mœurs? Cette notion est floue. Pourquoi est-il fait référence à la Collectivité Territoriale de Corse?*

*Monsieur le Maire : Suite aux échanges avec la Préfecture, il s'agit bien d'un SPIC. Les agents sont de droit privé, sauf le directeur. Des réunions d'étape ont eu lieu pour informer les employés. La référence aux bonnes mœurs avait été insérée dans le règlement intérieur de l'association. La référence à la collectivité territoriale de Corse est purement juridique.*

*Madame Scao : Quel est le devenir du pôle sciences?*

*Monsieur le Maire : Le pôle sciences va intégrer les services municipaux; volonté de développer ce service à destination des familles de Montigny-le-Bretonneux.*

*Monsieur Gasq : La référence à la Corse est constitutionnelle. Il remercie pour le travail préparatoire et les informations faites aux élus en amont*

*Monsieur Dejean : Certains frais de Montigny Patrimoine sont pris en charge par la Ville; volonté que l'ensemble des dépenses soient inscrites dans le budget du SPIC.*

*Monsieur le Maire : Ces charges seront dans le budget du SPIC. Il ne sera pas possible de verser une subvention pour équilibrer ses comptes. La Ville peut verser une dotation initiale mais, elle ne peut plus abonder par la suite le budget du SPIC.*

► **Vote : Unanimité**

## **2. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRESENTANT LA COMMUNE DANS LA REGIE PERSONNALISEE SPIC « LA FERME DU MANET »**

*Délibération n°126/2020 Rapporteur : Monsieur le Maire*

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour sa partie législative et R. 2221-2 et suivants pour sa partie réglementaire;

**Vu** l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

**Vu** la délibération n°125/2020 du Conseil Municipal du 9 novembre 2020, relative à la création d'une régie personnalisée gérant un service public industriel et commercial - SPIC « La Ferme du Manet »,

**Vu** l'article 8 des statuts de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, prévoyant que le Conseil d'Administration est composé de 17 membres (12 membres du Conseil Municipal et 5 personnalités qualifiées),

**Vu** l'avis de la commission Cadre de Vie et Affaires Régaliennes du 13 octobre 2020,

**Considérant** que Montigny Ensemble propose la désignation des élus suivants :

1 – Bruno BOUSSARD	2 – Christine GARNIER
3 – Philippe BRUNEEL	4 – Claire DIZES
5 – José CACHIN	6 – Yannick LE DORZE
7 – Régis HAREL	8 – Michel CRETIN
9-Joseph TORBAY	10-Marie TOUSSAINT

**Considérant** qu'AIMES Montigny propose la désignation de l'élu suivant :

1 – Caroline SCAO	
-------------------	--

**Considérant** que Montigny Solidarité 2020 propose la désignation de l'élu suivant :

1 – Pierre DEJEAN	
-------------------	--

**Considérant** que Monsieur le Maire propose la désignation des 5 personnalités qualifiées suivantes :

1. Céline ALMEIDA
2. Manuel MOREIRA
3. Jean-Pierre PLUYAUD
4. Marie-Noëlle THAREAU
5. Julien PUIS

## Après en avoir délibéré

### DECIDE

#### **Article 1 :**

De désigner au sein du conseil d'administration de cet établissement:

- Les 12 représentants élus de la Ville de Montigny-le Bretonneux, pour la durée de leur mandat électif :

1 – Bruno BOUSSARD	2 – Christine GARNIER
3 – Philippe BRUNEEL	4 – Claire DIZES
5 – José CACHIN	6 – Yannick LE DORZE
7 – Régis HAREL	8 – Michel CRETIN
9-Joseph TORBAY	10-Marie TOUSSAINT
11- Caroline SCAO	12-Pierre DEJEAN

#### **Article 2 :**

De nommer au sein du conseil d'administration de l'établissement les 5 personnalités qualifiées, sur proposition du Maire pour une durée de 3 ans.

1. Céline ALMEIDA
2. Manuel MOREIRA
3. Jean-Pierre PLUYAUD
4. Marie-Noëlle THAREAU
5. Julien PUIS

*Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour un vote à main levée.*

*Accord à l'unanimité pour un vote à main levée.*

*Madame Scao : Comment ont été choisies les 5 personnalités qualifiées?*

*Monsieur le Maire : 3 personnes expérimentées, une autre de confiance et un habitant des prés, qui est président de sa copropriété et travaille dans les marchés publics. Il s'agit d'un profil intéressant.*

#### **► Vote : Unanimité**

### **3. ADHESION DE LA VILLE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX AU COMITE 21**

*Délibération n°127/2020 Rapporteur : Madame Moigno*

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Cadre de Vie et Affaires Régaliennes du 13 octobre 2020

**Considérant** l'importance des valeurs portées par le Comité 21,

**Considérant** la volonté de la Ville d'adhérer à ce réseau,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

### **Article 1 :**

De l'adhésion de la Ville au Comité 21,

### **Article 2 :**

Que Madame Catherine BASTONI, 1<sup>ère</sup> adjoint au Maire, délégué aux Finances, à la Transition Écologique et à la Commande Publique, sera le contact privilégié du Comité 21

### **Article 3 :**

Que les crédits sont prévus dans le budget en cours.

*Monsieur Beuriot : Le Comité 21 existe depuis 25 ans; qualifie l'action de la ville de « green washing ». Dénonce une politique d'un pas en avant puis deux en arrière. Par exemple e projet de cantine intercommunale, puis la destruction des espaces verts de l'aire de jeux du bateau pirate et l'autorisation d'implantation de panneaux publicitaires numériques sur le mobilier urbain. Espère que cette adhésion accélérera la transition écologique de Montigny. Son groupe rappellera à chacun des projets de la majorité, les engagements pris par cette adhésion.*

*En accord avec les valeurs du Comité 21, son groupe votera pour ce projet de délibération. Demande à ce que l'ensemble des élus, y compris minoritaires, bénéficient des informations échangées avec le Comité 21.*

*Monsieur le Maire : Madame Catherine Bastoni sera la référente de la Ville. Montigny Ensemble s'est engagée à travailler sur une transformation structurelle des services. Importance de l'apport et de l'appui de cette structure, ce n'est pas du green washing. Concernant le mobilier urbain, le Maire de Grenoble a installé 30 panneaux numériques. Montigny en aura moins. La thématique de l'écologie fera l'objet d'une communication auprès de la population.*

### **► Vote : Unanimité**

## **4. AVENANT N°1 AU CONTRAT YVELINES TERRITOIRES**

*Délibération n°128/2020 Rapporteur : Monsieur le Maire*

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°082/2020 du Conseil Municipal du 24 septembre 2018, relative au contrat Yvelines Territoires,

**Vu** la signature au 18 décembre 2018 du Contrat Yvelines Territoires de Saint-Quentin-en-Yvelines entre le Département des Yvelines, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes d'Élancourt, Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir et Trappes,

**Considérant** que l'enveloppe 2018-2021 accordée par le Département est insuffisante pour garantir le financement des trois projets présentés par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

**Considérant** que l'article 6-3 du Contrat Yvelines Territoires permet une modification par voie d'avenant, notamment si un nouveau projet structurant à minima de rayonnement départemental ou métropolitain est identifié,

**Considérant** que chaque projet concerné par le présent avenant fera l'objet d'une convention opérationnelle, fixant les modalités financières et les engagements des signataires,

**Considérant** que le Département propose également de réduire la durée du Contrat Yvelines Territoires pour intégrer à court terme le nouveau dispositif d'aide départementale

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

D'approuver les termes de l'avenant n°1 au Contrat Yvelines Territoires annexé à la présente délibération

### **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

*Monsieur Dejean : La Police a besoin de locaux modernes et propres. Mais, le commissariat d'Élancourt suit la « folie » sécuritaire de son maire. Monsieur Dejean est contre ce projet. Le site olympique de la colline d'Élancourt est très pollué en sous-sol, avec des risques de remontées de polluants qui mettront des années à disparaître.*

*Monsieur le Maire : Absence de folie sécuritaire, l'ambition du Président de Saint-Quentin-en-Yvelines est le développement des nouvelles technologies qui faciliteront le travail des agents de police. La délinquance est de plus en plus complexe et compliquée à prévoir, avec l'utilisation des réseaux sociaux. La technologie a son utilité et les policiers doivent travailler dans des conditions décentes. L'accueil des Jeux Olympiques aura peu d'impact sur la colline mais, de fortes retombées pour le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Constat fait avec la Ryder Cup.*

*Monsieur Dejean : Problèmes à ne pas mélanger. La Police a besoin de locaux décents. Lors d'un débat sur TV78, un policier d'Élancourt rappelait les besoins matériels des agents. Ces nouvelles technologies permettent une surveillance de masse de la population, et n'a aucune incidence sur la délinquance. Le système de vidéosurveillance n'a pas empêché les attentats à Nice.*

*Monsieur Gasq : Ce sujet n'est pas que technique, mais également politique. AIMES Montigny ne partage pas la vision « sécurité » de Monsieur le Maire mais davantage celle de Monsieur Dejean. Les retombées économiques de la Ryder Cup n'ont pas été prouvées et n'ont pas profité aux commerces locaux. Existence de beaucoup de désaccords politiques.*

*Monsieur le Maire : Une évaluation de l'impact de la Ryder Cup a été faite, le document sera demandé à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les retombées sont importantes. Quand ils choisissent un lieu d'implantation, les promoteurs regardent les impacts environnementaux et la visibilité du territoire. Certains l'ont découvert grâce à la Ryder Cup et au Vélodrome. Une grande partie du développement de l'Agglomération se joue dans un périmètre d'un kilomètre autour de la Gare. Ces événements ont une réelle influence auprès des chefs d'entreprises.*

**► Vote : 32 voix pour, 2 voix contre (M. DEJEAN, Mme SACCHI), 5 abstentions (M. GASQ, Mme SCAO, M. ANDRE, Mme TESSE, M. BEURIOT)**

## **RELATIONS HUMAINES**

## **5. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Délibération n°129/2020 Rapporteur : Monsieur le Maire*

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

**Vu** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** le décret n°92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1961 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** les crédits portés au Budget de l'année en cours,

**Vu** l'avis des membres de la Commission Affaires Sociales, Éducation et Relations Humaines du 13/10/2020,

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire évoluer le tableau des effectifs au titre de l'année 2020.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Adaptation du tableau des effectifs :

	<b>SUPPRESSION</b>	<b>CREATION</b>
Instructeur autorisations droit des sols au service Urbanisme	1 poste d'adjoint administratif à temps complet	1 poste de rédacteur à temps complet
Responsable Régie et Logistique à la Direction des Services Techniques	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	1 poste de technicien à temps complet



Educatrice de jeunes enfants au service Petite Enfance		1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Agent de cuisine et d'entretien à la Direction des Services Techniques		1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Auxiliaire de puériculture au service Petite Enfance		1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet

### **Article 2 :**

De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours.

► **Vote : Unanimité.**

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **6. ADOPTION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE**

*Délibération n°130/2020 Rapporteur : Madame Bastoni*

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-4,

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

**Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 novembre 2020 sur le principe du recours à la délégation de service public,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances et de la Commande Publique du 14 octobre 2020 sur le principe du recours à la délégation de service public,

**Vu** le rapport annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur délégataire,

**Considérant** la nécessité pour le Conseil municipal de se prononcer sur le choix du mode de gestion pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville,

**Considérant** l'intérêt du recours à un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de ces marchés et les caractéristiques principales du projet,

#### **Après en avoir délibéré**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

D'adopter le principe de déléguer la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement à un prestataire choisi au terme de la procédure requise en matière de délégation de service public.

## **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité et de recueil des offres.

*Monsieur Beuriot : une ferme pédagogique a été installée sur le marché de la place Etienne Marcel samedi 17/10/2020, Sur place : aucun panneau explicatif. Énonce des réactions négatives sur les réseaux sociaux. Quelles étaient les attentes de la ville ?*

*Monsieur Torbay : Cette animation était prévue par le délégataire pour donner de l'attractivité au marché et a suscité beaucoup d'intérêt et de compliments.*

*Monsieur Beuriot : Aucune étude n'a été présentée durant ce mandat, ni durant le précédent pour justifier le choix d'une délégation de service public. Son groupe votera contre.*

*Monsieur le Maire : Une étude a été faite; comparaison entre les trois systèmes qui existent pour la gestion d'un marché. Aucune solution ne l'emporte, sagesse d'être en délégation de service public.*

► **Vote : 32 voix pour, 2 abstentions (M. DEJEAN, Mme SACCHI), 5 voix contre (M. GASQ, Mme SCAO, M. ANDRE, Mme TESSE, M. BEURIOT)**

## **ACTION SOCIALE**

### **7. RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPEES**

*Délibération n°131/2020 Rapporteur : Madame Abhay*

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3,

**Vu** la présentation du rapport à la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées du 3 mars 2020,

**Vu** l'avis de la Commission Affaires Sociales, Éducation et Relations humaines du 13 octobre 2020,

**Considérant** que le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel de la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées,

**après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

#### **Article unique :**

De prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, au titre de l'année 2019.

*Monsieur le Maire : Importance de détailler ce rapport, la ville s'investit sur ce sujet depuis longtemps. La Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines est la 3<sup>ème</sup> d'Ile-de-France par le flux qu'elle génère, d'où l'importance des travaux à venir. Adaptation nécessaire pour accueillir les Jeux Olympiques 2024 et le monde généré par cet évènement. Le Forum de l'emploi dédié aux personnes en situation de*

*handicap est le seul des Yvelines. La Ville vient d'acter l'arrivée de la fondation Anne De Gaulle; volonté de la commune d'accueillir cette structure.*

*Madame Tessé : Souhait d'avoir le planning sur ce qui reste à faire.*

*Monsieur le Maire : un plan a été défini jusqu'en 2024, de même qu'une PPI. Une transmission sera faite.*

*Monsieur André : S'étonne que quatre ans après la fin des travaux de la Gare, de nouveaux démarrent. Dommage de remettre la Gare en chantier. Interrogation quant au bon fonctionnement de l'affichage visuel dans les bus SQYBUS.*

*Monsieur le Maire : Signalement à faire à SQYBUS. Cette gare est atypique. Jusqu'aux guichets, la Gare appartient à Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces travaux sont évoqués depuis 8-10 ans. La SNCF n'était pas prête quand l'Agglomération a fait les siens. L'arrivée des Jeux Olympiques a favorisé le lancement de ces travaux car l'investissement est colossal.*

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

## **SPORTS**

### **8. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT**

*Délibération n°132/2020 Rapporteur : Monsieur le Coquil*

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Qualité de Vie du 14 octobre 2020,

**Considérant** la volonté de la ville, de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la ville, il convient de faire adhérer la collectivité à l'Association Nationale des Élus en Charge du Sport (ANDES).

**Considérant** que les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charges du sport sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

**Considérant** les objectifs principaux de l'ANDES qui sont :

1. De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
2. D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

3. D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
4. De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communal.

**Considérant** que le montant annuel de la cotisation annuelle est fixé en fonction du nombre d'habitants jusqu'au 31 décembre 2020 pour les villes de 20 000 à 49 999 habitants la cotisation s'élève à 464 €

**Considérant** qu'au recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la commune compte 33 396 habitants, la cotisation annuelle s'élève à 464 €

**Après en avoir délibéré,**

## **D E C I D E**

### **Article 1 :**

D'adhérer à l'association ANDES et s'engage à verser la cotisation annuelle correspondante ;

### **Article 2 :**

De désigner Monsieur Michel CRETIN, Adjoint au Maire délégué aux sports comme représentant de la Ville auprès de l'Andes.

► ***Vote : Unanimité***

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### **9. VOTE D'UNE MOTION EN FAVEUR DE L'OUVERTURE DES COMMERCES DE PROXIMITE**

*Délibération n°133/2020 Rapporteur : Monsieur le Maire*

#### **Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

**Vu** le Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Considérant** que les commerces de proximité ont déjà été fragilisés par le premier confinement,

**Considérant** la volonté de la Municipalité de protéger ces mêmes commerces, éléments essentiels de la vie des quartiers, en demandant leur réouverture

**Considérant** que cette réouverture s'effectuerait dans le respect des gestes barrière, et des règles de distanciation sociales,

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

### **Article unique :**

D'approuver une motion en faveur de l'ouverture des commerces de proximité, dans le respect des règles de sécurité sanitaire.

*Monsieur Gasq : Nous sommes totalement favorables au commerce de proximité. Et que les activités existant aujourd'hui sur Montigny puissent être pérennisées et passer le cap difficile de ce nouveau confinement. Ce texte comporte des questions extrêmement sensibles, qui renvoient à la gestion de la maladie et in fine à la vie et à la mort. Nous avons découvert cette motion sur la table en arrivant, ce soir à 19h. Il aurait été sans doute possible de nous l'envoyer avant la séance ; possibilité d'en parler entre nous. 19h, c'est trop tard pour avoir un échange au sein du groupe, et pour contribuer à un débat de qualité au sein du Conseil municipal. Nous considérons que nous ne sommes pas élus pour apporter des points de vue personnels indépendants des Ignymontains que nous représentons. Ces discussions entre nous, en amont des conseils municipaux, sont donc essentiels. Une motion comme celle-ci, en forme d'interpellation de l'Etat, perd une partie de son sens si elle n'est pas votée à l'unanimité. Nous avons la possibilité de nous opposer à son inscription à l'ordre du jour. Mais nous avons décidé de vous laisser la possibilité de la présenter et de la voter parce que l'intention initiale est louable. Privés par les circonstances de la possibilité d'émettre un avis éclairé et collectif, nous ne participerons pas au vote.*

*Monsieur le Maire : Reconnaît ne pas l'avoir envoyé au préalable. Mais beaucoup de travail avec les commerçants en ce moment : plateforme « market place », questionnaire, guide des aides... Le Maire et l'équipe majoritaire se sont positionné pour la motion (et non pour un arrêté qui aurait été illégal, comme l'ont fait d'autres communes). La question orale à venir laissait à penser que la motion ne poserait pas de problème. Ne pas considérer l'activité économique, notamment les commerces de proximité, ce serait une erreur; car dans quelques mois, à l'issue de cette situation, il faudra faire le bilan de l'activité des commerces. La meilleure solution n'existe pas ; le Maire préfère être dans l'accompagnement que dans la critique. Cette motion c'est dire à l'État « attention aux commerces ! ». Voilà les raisons de la pertinence de cette motion*

*Madame Caron : Compréhension que chacun a sa position. La position d'AIMES Montigny se justifie par rapport à la motion ou par rapport à l'ouverture ou non des petits commerces ?*

*Monsieur Gasq : Cette motion nécessite un consensus total. Dilemme : doit-on affaiblir le confinement ou le durcir ? Ne souhaite pas participer au vote car considère que le débat permettant d'apporter une position politique n'a pas eu lieu.*

**► Vote : 34 voix pour ; M. GASQ, Mme SCAO, M. ANDRE, Mme TESSE, M. BEURIOT ne prennent pas part au vote**

-----

### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR DEJEAN :**

*Monsieur le Maire,*

*La technologie dite « 5G » va voir les populations soumises à un rayonnement électromagnétique encore accru, avec des fréquences de plus en plus élevées, sans qu'il y ait eu d'étude d'un éventuel impact sur la santé des êtres vivants.*

*Des antennes sont déjà déployées, dans certaines villes, sous le vocable d'expérimentation.*

*La Convention Citoyenne pour le Climat avait, dans ses 150 propositions, demandé un moratoire concernant le déploiement de cette technologie, dans l'attente d'une étude environnementale et sanitaire.*

*Un certain nombre de vos collègues ont pris un arrêté visant à empêcher l'implantation des antennes sur le territoire de leur commune.*

*Si ces arrêtés dépassent le champ de leurs compétences, ils n'en demeurent pas moins d'une portée symbolique certaine, car ils posent la question du contrôle démocratique de l'utilisation des technologies.*

*Toutefois, il est possible en restant dans votre domaine de compétence, de faire une adresse aux ministères concernés, afin que ce moratoire soit effectif, au moins jusqu'au dépôt des conclusions de l'étude menée par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), étude demandée par le gouvernement.*

*Monsieur le Maire, avez-vous l'intention de demander un tel moratoire, soit individuellement dans le cadre de vos prérogatives, soit en soumettant une motion au vote au conseil municipal ?*

### **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR DEJEAN :**

*Monsieur Dejean,*

*Ma position est claire, je ne suis pas favorable à lancer un moratoire sur ce sujet de la 5G. En effet, vous le savez, ce domaine de la télécommunication est depuis de nombreuses années sous un contrôle et une surveillance exigeante auprès des hautes autorités. Ce débat de l'impact des ondes sur la santé existe depuis la 3G, 4G et maintenant la 5G.*

*Avec le numérique, nous rentrons dans une nouvelle aire de révolution industrielle notamment avec l'enjeu de l'Intelligence Artificielle qui va révolutionner le monde de la santé, des mobilités et de la sécurité par exemple.*

*La France est déjà en retard par rapport à certains pays européens et plus largement, et si nous prenons trop de retard pour le développement de ces nouvelles technologies, alors notre indépendance est fragilisée et on se retrouve en position de faiblesse dans un monde concurrentiel. Vous avez raison, il faut rester vigilant, mais il faut aussi penser à demain et aux avantages et développements de nouveaux usages et métiers que cela représente. C'est donc un développement qui doit être raisonné et sous contrôle*

### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR BEURIOT :**

*Le 3 novembre dernier, ont débuté les travaux qui vont permettre de transformer en parking une partie de l'aire de jeux dite "du bateau pirate" du quartier de la Sourderie.*

*Nous avons déjà évoqué ce sujet et nous n'avons pas été les seuls à faire part de notre opposition à ce projet : la pétition, qui s'oppose à ce projet et demande une réflexion afin de trouver une solution alternative, a recueilli plus de 750 signatures.*

*A l'heure où vous vantez la démocratie locale et participative à travers les conseils de quartier, pourquoi n'avez-vous à aucun moment souhaité étudier d'autres alternatives et pourquoi n'avez-vous pas écouté les riverains et les citoyens fermement opposés à ce projet ?*

### **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR BEURIOT :**

*Monsieur Beuriot,*

*Nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'un conseil municipal précédent. J'avais alors signifié que l'intitulé de la pétition était faux ou maladroit car il était indiqué que nous voulions mettre un parking à la place des petits jeux, ce qui est totalement inexact. Ensuite la pétition a évolué en indiquant que c'était une partie du parc où se situe les jeux, puis enfin de préciser que nous amputons le merlon pour un parking.*

*Vous le savez je suis pour le débat mais, par contre, on ne peut pas avoir une discussion constructive sur une base erronée.*

*Je vous rappelle que je suis allé voir (quand j'étais encore directeur de cabinet) avec le directeur des services techniques, les riverains à leur assemblée générale. Je leur ai expliqué exactement ce que nous comptons faire, j'ai entendu leurs remarques et le projet qui sort aujourd'hui est strictement conforme aux engagements pris ce soir-là.*

*Quand vous évoquez que nous bafouons la démocratie locale, je vous signale que l'échelon principal de la démocratie c'est le conseil municipal, c'est-à-dire nous, pour gérer la ville au nom des Ignymontains et dans un souci d'intérêt général. Il faut présenter le projet dans son ensemble, c'est un projet global pour donner une véritable plus-value à la ville car cet équipement ne sera pas seulement un conservatoire, mais il rassemblera aussi l'école de théâtre, l'école de danse, un pôle de musique amplifiée, un auditorium. Nous espérons ainsi créer des synergies entre ces différentes pratiques culturelles. Devant cet équipement va être créé un nouvel espace public, là où auparavant il y avait le mur et la grille du collège. Celui-ci accueillera 69 places pour les vélos. L'aire de jeux avec le bateau pirate est préservée, le city stade également, le terrain de pétanque qui est touché par les travaux est recréé un peu plus loin toujours sur la même zone.*

*Nous avons annoncé clairement nos intentions avant les élections, j'ajoute que pendant la campagne nous n'avons pas dit que nous reviendrions en arrière. Le projet qui est en cours de réalisation aujourd'hui est conforme à ce que nous avons annoncé.*

*Quand vous dirigez une ville, quand vous en avez la responsabilité, vous êtes amenés à prendre des décisions, parce que vous considérez majoritairement qu'elles vont dans le sens de l'intérêt général, même si parfois des habitants ne sont pas d'accord. Je vais vous donner un exemple, si nous avons écouté les riverains pour le développement de l'ESTACA, nous n'aurions pas eu ce bel établissement avec tous ses futurs ingénieurs. Car les riverains ne souhaitaient pas voir le terrain qui jouxtait leur logement occupé par une école et c'est une réaction parfaitement légitime et compréhensible. Des exemples de ce type il y en a beaucoup. Pour autant, le conseil municipal doit à la fin se déterminer et prendre la décision qui lui semble la meilleure pour l'organisation de la ville.*

### **QUESTION ORALE DE MADAME TESSE :**

*Monsieur le Maire,*

*A Montigny, comme ailleurs, la médecine dite de ville est en souffrance et il devient de plus en plus difficile de trouver un praticien (généraliste ou spécialiste) pour se faire soigner et avoir un suivi régulier. Des dispositifs existent pour tenter de traiter cette problématique. A ce titre, la commune*

disposera à partir de novembre d'une MSPU. Pour l'université et les services de santé, on perçoit aisément l'apport de ce centre pour la formation des futurs praticiens. La municipalité a décidé de soutenir la création de cette MSPU en investissant massivement (2,5 M€ soit 75€/habitant) dans le projet. La communication municipale indique que ce nouveau centre de santé réunira: 9 médecins généralistes, 2 psychologues, 2 diététiciennes, 3 infirmières diplômées d'état, 1 kinésithérapeute, 1 orthophoniste et 1 podologue. Il n'est pas indiqué que ce centre disposera (du moins pour l'instant) des compétences de spécialistes alors qu'il en manque cruellement (ophtalmologues et gynécologues par exemple). Parmi les praticiens exerçant dans ce nouveau centre Prévert, combien sont de nouveaux praticiens pour la commune ?

#### **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MADAME TESSE :**

La MSPU a été conçue et pensée dès le départ avec le collectif de médecins de la maison de garde. C'est un projet qui aura mis un plus de 10 ans à sortir. La vraie plus-value de ce projet est la notion universitaire avec l'enjeu de la passation avec des binômes d'internes qui est essentielle pour maintenir un ancrage local et éviter un désert médical.

Sur la vingtaine de professionnels de la santé qui seront présents au sein de la MSPU, il y a tout de même une dizaine de nouveaux professionnels de la santé qui n'étaient pas auparavant basés sur la commune. Il est vrai toutefois qu'à ce jour il n'y a pas de spécialistes, mais attendons déjà l'installation qui va avoir un effet d'attractivité.

#### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR ANDRE :**

Monsieur le Maire,

Il y a quelques jours, les ignymontains ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un dépliant pour les informer des modifications à venir pour la collecte des déchets. Pour Montigny, les modifications sont les suivantes :

- les containers des verres ne seront plus relevés qu'une seule fois par mois au lieu de toutes les semaines
- le passage des encombrants revient à une collecte mensuelle à jour fixe pour l'habitat collectif alors qu'actuellement c'est sur "rendez-vous"
- la collecte des déchets verts aura lieu toutes les 2 semaines, contre toutes les semaines actuellement (à l'exception de la coupure hivernale).
- Les ordures ménagères passent à une fois par semaine au lieu de deux jusqu'à présent en pavillon.

Réduire les déchets est un objectif louable, et bénéfique pour l'avenir et notre environnement. Nous y sommes favorables, dans l'objectif idéal de tendre vers le zéro déchet. Diminuer les rotations de camions polluants va dans le bon sens, pour la qualité de l'air, pour diminuer le coût carbone, et les coûts de fonctionnement.

Cependant, nous avons des craintes et pensons que des mesures d'accompagnement doivent être engagées auprès de nos concitoyens pour les accompagner sur la voie de la réduction des déchets et pour un tri plus efficace dans chaque foyer. Prenons des exemples: pour réduire le volume des ordures ménagères, le compost est cité comme une solution possible dans le prospectus qui rappelle que l'agglomération peut fournir des composteurs en habitat pavillonnaire. Mais comment la mairie peut-elle accompagner les citoyens vivant en habitat collectif ? Qu'est-il prévu?

Nous avons aussi des craintes sur l'espacement des collectes des matériaux nobles du recyclage comme le verre, recyclable à 100%, et à l'infini. Il faudra sans doute être pédagogue envers les citoyens les plus réticents au tri pour que la mesure de réduction drastique de fréquence de collecte



*du verre (de 1/semaine à 1/mois) n'ait pas un effet négatif sur la quantité de matériaux triés, avec un report néfaste sur la poubelle grise. Avez-vous prévu des actions spécifiques pour soutenir le tri, et empêcher un abandon partiel des pratiques de tri avec la nouvelle fréquence de collecte?*

*Pour conclure, quelle politique la mairie compte mettre en place pour accompagner les ignymontains sur la voie de la réduction des déchets ?*

### **REPONSE DE MONSIEUR BOUSSARD A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR ANDRE :**

*Monsieur André,*

*Vous mettez en avant 4 modifications que nous avons évidemment relevées.*

*Lors de la dernière commission « Environnement » de SQY, j'ai d'ailleurs interpellé sur différents sujets relatifs à cette nouvelle gestion et ai alerté Monsieur le Maire afin qu'il ait les informations pour une prochaine réunion avec les autres maires.*

*Concernant ce marché, la plus grande modification concerne la collecte du verre qui devient mensuelle. SQY a réalisé une étude montrant que les bacs ne sont pas systématiquement sortis dans le secteur pavillonnaire. Toutefois, pour les personnes qui en feraient la demande, les contenants pourront être changés ou leur nombre augmenté pour accepter un plus grand volume. Nous resterons vigilants sur la pertinence de cette périodicité dans l'habitat collectif. Il en sera de même pour les encombrants pour l'habitat collectif.*

*Tout n'est pas négatif dans ces nouvelles collectes et va dans le sens de la réduction des déchets à incinérer. Comme vous pouvez le constater, la collecte des emballages est maintenue à une fois par semaine, ce qui est primordial. Les consignes de tri vont être étendues à de nouveaux types de déchets lorsque le Sidompe aura complété ses lignes de tri. Cela permettra de réduire encore la poubelle grise des OM.*

*Mais SQY mise aussi sur le compostage et en fait sa priorité pour réduire également les OM. A ce jour, c'est un millier de composteurs qui ont été distribués sur Saint-Quentin. Vous vous souvenez probablement que notre ville a travaillé sur la mise en place du compostage collectif. En 2016 lorsque l'agglomération a récupéré la compétence des déchets, elle a repris le projet en cours. C'est ainsi que nous avons eu la première résidence pilote en ce domaine sur notre ville. Aujourd'hui, plusieurs résidences de l'agglomération en sont équipées. Pour information je vous donne quelques chiffres concernant le déploiement du Plan Compostage de SQY à l'échelle de Montigny depuis 1 ½ an avec la comparaison à l'échelle de l'ensemble des communes de l'agglomération montrant que notre ville est plutôt bonne élève sur ce sujet avec une mobilisation des habitants :*

- *311 composteurs individuels distribués soit 7% de l'habitat pavillonnaire de Montigny (le taux d'équipement moyen pour SQY est de 4,2% et va de 1,8% à 7% pour les différentes villes)*
- *2 résidences sont déjà équipées de composteurs partagés (sur 6 à SQY) : « L'Arbalète des Prés » et « La Fontaine », avec des groupes de référents très engagés.*
- *Parmi les 70 personnes ayant bénéficié de la formation « Référent de site » (1 journée de formation qualifiante) 13 viennent de Montigny. Parmi les prospects avancés pour de nouvelles installations nous avons « Les Patios du Manet » et « Les Loggias du Marché ».*
- *Il est à noter que le SDIS 78 a mis en service, une installation atypique mais dans une démarche personnelle. L'ESAT de la Mare Savin à Trappes pourrait suivre avec l'aide de SQY.*
- *Pour l'instant, il n'y a pas de composteur de quartier sur Montigny ou Saint-Quentin. Mais des pistes intéressantes sont à l'étude autour du Parc Erasme et du bassin de la Sourderie.*

*Côté communication, vous savez que la Ville aide le collectif Saint-Quentinois de la Fête des Possibles depuis plusieurs années. Cette année, nous avons souhaité y avoir un stand que j'ai tenu avec deux collègues pour communiquer auprès des habitants. Parmi les sujets que je souhaitais aborder il y avait le compostage. J'ai donc invité SQY à être présent à nos côtés pour sensibiliser le public.*

*Par ailleurs, comme vous l'indiquez, moins de camions circuleront dans la ville, tout en sachant qu'ils seront propulsés au GPL Euro 6.*

*La déchetterie de Montigny permet aux St-Quentinois de recycler un maximum de matériaux et matériels, dont les D3E, et permet également aux particuliers de retirer du compost.*

*La Communauté d'Agglomération élabore un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et une CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi) du plan. Bien sûr, la ville s'associera à cette démarche.*

*Lorsque nous avons la compétence de la gestion des déchets, la Ville avait mis en place de nombreuses filières bien avant les obligations légales comme par exemple : compacteur sur la benne à cartons afin de diminuer les rotations de camions, mise en place d'une benne bois avant l'obligation de la filière Eco-mobilier, mise en place d'une collecte spécifique des DEEE sur plateaux. Collecte des sapins après les fêtes. Toutes les actions mises en place par la Ville lui avait d'ailleurs permis d'être reconnue et labellisée Qualitri par l'Adème.*

*Bien évidemment, nous continuerons à sensibiliser les différents publics à la réduction des déchets comme nous avons pu le faire jusqu'à présent. Nous pensons évidemment que cette sensibilisation est importante et le résultat le prouve puisqu'aujourd'hui, Montigny a l'un des meilleurs taux sur la qualité du tri avec un refus de 20 %.*

*Je finis mon propos en vous signalant que Monsieur le Maire a fait part lors d'un récent conseil des maires de quelques remarques notamment sur le sujet du ramassage des encombrants et a demandé à SQY une démarche de posture d'adaptation. SQY reste à l'écoute et demande à la commune un courrier en ce sens. Nous restons donc vigilant sur ce dossier pour des optimisations en conséquence avec l'expertise locale d'usage.*

*En réponse à la remarque de Madame SCAO qui a constaté que tous les encombrants dont les DEEE étaient compactés :*

*Je regrette que les DEEE soient effectivement compactés. Lorsque nous avons la gestion des déchets, nous avons mis en place une collecte spécifique sur plateaux afin que ces équipements soient entièrement démantelés. Étant la seule commune de l'agglomération, SQY n'a pas souhaité continuer cette collecte dans son nouveau marché. Je rappelle toutefois que les vendeurs d'équipements électriques et électroniques ont l'obligation de reprendre l'ancien équipement. Le problème vient des personnes qui achètent sur Internet en passant par des vendeurs qui utilisent des livreurs sans obligation. L'État devrait réfléchir à créer une structure à laquelle ces vendeurs cotiseraient pour une reprise de l'équipement.*

### **QUESTION ORALE DE MADAME SCAO :**

*Peu après les élections, nous nous sommes rencontrés pour discuter de votre vision de nos échanges lors de ce mandat. Vous aviez alors indiqué que vous souhaitiez impliquer les élus de la minorité. Nous sommes certes présents dans les commissions, mais nous ne pouvons pas vraiment contribuer aux projets. Ils y arrivent construits et les délibérations pour le conseil municipal déjà totalement rédigées, sans véritable marge de manœuvre. Nous aimerions apporter nos idées et*

*notre vision du Montigny d'aujourd'hui et de demain, autrement qu'en votant contre vos décisions. Par ailleurs, nous ne sommes pas toujours informés des actions de la mairie comme par exemple la visite en vélo des chantiers de la ville par les élus ou plus récemment l'hommage rendu à Samuel Paty. Dans ce dernier cas, où il est clairement question de défense des valeurs de la République, les élus de la minorité auraient vraiment pu être associés. La mise en place de ce second confinement et des mesures que vous avez prises aurait également pu faire l'objet d'un message préalable à tous les élus, ou au moins aux portes-paroles des groupes pour que nous puissions être informés des actions mises en place, diffuser l'information et répondre aux habitants qui nous interrogent. Nous nous sommes présentés aux élections pour participer activement à la vie de notre commune. Allez-vous nous inclure dans la préparation des projets et le partage d'information, comme nous en avons discuté en mars ?*

### **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MADAME SCAO :**

*Madame Scao,*

*Je tiens tout d'abord à m'excuser car effectivement après vérification, les groupes d'opposition n'étaient pas inclus dans le listing d'envoi. C'est involontaire évidemment, une erreur matérielle. Toutefois nous avons communiqué sur les réseaux sociaux et d'ailleurs M. Dejean et Mme Sacchi étaient présents.*

*Vous dites que vous êtes peu associés, toutefois, je tiens à nuancer car vous n'êtes pas intégrés seulement aux commissions mais dans plusieurs instances comme la ferme du Manet, le centre aquatique du lac etc. Nous sommes attachés à avoir une représentation de l'opposition dans la plupart des organismes de gestions de la ville.*

*Concernant la sortie vélo pour les élus de la majorité, je me tiens de vous rappeler que vous aviez également organisé une sortie vélo avec SQY vélo et nous l'apprenions le jour J sur les réseaux sociaux.*

*Il faut reconnaître que l'actualité étant très chargée avec beaucoup d'urgences à gérer, la mobilisation de l'oppositions sur plusieurs dossiers n'a pas encore démarré, mais je vous rassure nous allons associer les groupes d'opposition notamment sur les sujets du plan vélo et aussi sur le dépouillement des élections des conseils de quartier dès que nous aurons finalisé les modalités de l'élection.*

### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR GASQ :**

*Monsieur le Maire,*

*La crise que nous traversons est exceptionnelle à bien des égards. A l'heure d'un deuxième confinement, beaucoup de boutiques indépendantes ne peuvent ouvrir leur porte car considérées comme non essentielles alors que les grandes enseignes (avec des aménagements) et surtout le e-commerce continuent de fonctionner. Certaines mairies ont pris des décisions, peut-être radicales, pour tenter de contourner ces décisions. L'association de maires de France a aussi alerté le gouvernement sur le risque pour ces commerçants. Beaucoup d'entre eux se sont débrouillés pour développer rapidement du « click and collect » (ou « retrait en magasin ») mais ils ont besoin de visibilité et il faut que les consommateurs pensent à eux avant de commander sur des sites ayant pignon sur rue (et des budgets publicité sans commune mesure).*

*Il existe déjà des informations sur les réseaux sociaux (notamment le groupe facebook « SQY soutient ses commerçants ») mais n'est-ce pas aussi le rôle des mairies de les aider à les rendre plus visibles ?*

*Prévoyez-vous par exemple un « annuaire de confinement », disponible sur le site et les réseaux sociaux de la mairie, ou une aide spécifique de quelque type que ce soit ?*

### **REPONSE DE MONSIEUR TORBAY A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR GASQ :**

*Tout d'abord, vous l'avez vu, plutôt qu'un arrêté illégal, le Conseil municipal fait le choix d'une motion d'engagement en faveur de la réouverture des commerces de proximité.*

*Nous sommes convaincus que le commerce de proximité est un enjeu fort d'attractivité du territoire et dans un contexte contraint, le numérique représente une vraie opportunité du développement commerciale*

*Ainsi, pour éviter que distanciation rime avec abandon, la ville, en lien avec Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), va proposer cette semaine une application territorialisé dédiée facilitant le e-commerce (annuaire géolocalisé, programmes de fidélité, paiement mutualiser, pas de commission, avec marque blanche, c'est-à-dire la possibilité des choix du nom, visuels, etc.).*

*Cette application est une solution pour accompagner les commerçants dans le maintien et ou le développement de leurs activités, que nous considérons comme essentiels.*

*Il est à souligner que les collectivités, via SQY, décident de prendre en charge intégralement le lancement et l'abonnement à la plateforme numérique, pour proposer cette solution gratuitement. Même si SQY pilote le déploiement d'une solution de market place qui, je précise, sera accompagnée d'un plan de formation, ce sont bien les villes qui vont être la cheville ouvrière des interactions avec les commerçants. Un interlocuteur privilégié.*

*Montigny compte 250 commerces de proximité, que nous avons identifié ; nous avons pris l'initiative d'envoyer ce jour, un courriel avec un rapide questionnaire à tous ces commerçants pour recenser leurs intérêts et besoins et notamment l'enjeu des modes de livraisons et retraits. Par cette démarche, nous facilitons l'organisation et la stratégie de déploiement et nous optimisons le plan de formation associé.*

*Cette démarche a d'ailleurs retenu l'attention de toutes les communes de SQY et vont donc s'inspirer de notre message.*

*Je tiens à remercier d'ailleurs le service des affaires économiques de la ville très mobilisé qui est évidemment en lien avec les services de SQY. Notre collaboration active et privilégiée avec les services de SQY va permettre un déploiement rapide et pertinent. Je remercie donc SQY pour sa réactivité sur ce sujet.*

*Parallèlement, la ville porte la volonté de communiquer largement sur cette application, auprès de tous les Ignymontains, par tous les moyens de communication dont nous disposons notamment les grands panneaux sur les axes de circulations principales, les réseaux sociaux évidemment.*

*J'ajoute que la ville sera en lien avec les commerçants pour expliquer le fonctionnement de l'interface et aussi diffuser le guide dédié réalisé par SQY qui recense toutes les aides proposées aux commerçants.*

*Enfin, comme nous sommes à la ferme du Manet et que l'on parle des commerçants, vous le savez, la ville a décidé d'annuler le marché de Noël. Mais il s'agit du marché de Noël physique, car nous allons proposer un annuaire, une vitrine numérique des commerçants initialement présents pour que les Ignymontains qui avaient leurs habitudes de commander auprès de ces commerçants puissent le faire.*

*Vous le voyez, la ville s'est saisie de ce sujet dans une logique pragmatique avec une attention au quotidien.*

## **RECENSEMENT DES CONTRATS, MARCHES ET DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **AFFAIRES DIVERSES**

*Monsieur le Maire :*

- *Départ du Directeur Général des Services*
- *Décès de Monsieur Alain AUBRIET*
- *Centre de tests antigéniques à la Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines*

### **LA SEANCE EST LEVEE A 22H20**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 9 novembre 2020 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le mardi 10 novembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.